



RENDONS AUX SALARIÉS CE QUI EST AUX SALARIÉS

La Direction craint visiblement un mouvement d'ampleur le 8 février et multiplie les réunions managériales pour diffuser son message, truffé d'inexactitudes. Elle mélange tout : les chiffres bruts, nets, les récompenses et les rattrapages salariaux, ... tout ceci afin de nous convaincre que LCL est une entreprise remarquable dans le domaine des rémunérations !

La seule chose de sûre, c'est que 2 salariés sur 3 n'auront pas d'augmentation de salaire en 2024 !

Dans sa communication du 18 janvier 2024, la Direction RH annonce « *un montant supplémentaire de rétribution pour 2024 de 2.400 € bruts en moyenne par salarié* », soit 39,4M€ (montant global) divisés par 16.420 salariés. L'ajout, à la dernière minute, du bonus de RVP (qui n'en est pas un puisque la RVP a chuté en 2023 pour une majorité de commerciaux) ne doit pas nous leurrer.

En effet, l'an dernier, LCL avait usé du même stratagème en écrivant dans son communiqué de presse du 14 janvier 2023 : « *Les salariés de LCL bénéficieront en 2023 d'une augmentation de salaire de 2.700 € en moyenne* », pour « *un budget global de 62,5 M€* ».

Ce qui fait donc 300 € de moins (-11%) en moyenne par salarié et une réduction de l'enveloppe globale de 23 millions (-37%) sur un an !

D'après le secteur « études économiques du Groupe », l'inflation cumulée entre janvier 2020 et décembre 2023, est de 15,4%. Sur 2022 et 2023, l'augmentation des coûts de l'énergie est de 30% et de 19,4% pour l'alimentation. Par conséquent, contrairement aux affirmations de la Direction, les augmentations générales octroyées en 2022 et 2023 n'ont pas préservé notre pouvoir d'achat. La perte avoisine au contraire les 10% en moyenne.

En résumé, bien que les résultats de LCL et du groupe soient plus florissants que jamais, les mesures salariales, chez LCL, ne permettent même pas de compenser la hausse du coût de la vie.

Nous sommes à des années-lumière de la banque préférée des Français (le groupe Crédit Mutuel Alliance Fédérale-CIC) qui, elle, a choisi de choyer ses salariés avec de véritables augmentations générales chaque année, et des PPV pour un montant total de 8.000 € sur 3 ans. Ce qui contribue à placer le Crédit Mutuel en tête et le CIC sur la troisième marche du podium des meilleurs employeurs 2024, catégorie « Banques et services financiers », quand LCL n'est que 19^{ème} sur 22.

La direction sent que le mécontentement gronde. Elle tente donc, par tous les moyens, de désamorcer le mouvement de grève du 8 février. Les communications faites précipitamment depuis l'appel à la grève (boost de 10% de la RVP, augmentation de 500 € pour les salaires jusqu'à 36K€ au lieu de 35K€, ...) et le chamboulement de son calendrier pour l'annonce des mesures salariales montrent qu'elle craint une mobilisation d'ampleur. Ce sont déjà quelques avancées, obtenues grâce aux refus de signature de l'accord et à notre appel à la grève intersyndical.

Comme l'ont fait avec succès nos collègues des caisses régionales du Crédit Agricole et ceux du Crédit Mutuel Arkea :

Mobilisons-nous le jeudi 8 février 2024 pour obtenir 1500€ pour TOUS !

LE 8 FÉVRIER MOBILISONS-NOUS

**« NON ! » à l'absence
de reconnaissance.**

**Pour nos salaires et
nos conditions de travail *chez LCL*,
soyons nombreux à nous rassembler,
le 8 février :**

Pour connaître le lieu de rassemblement
proche de vous

contactez un de vos représentants locaux